

BANQUE TRANSATLANTIQUE

26 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT 75008 PARIS
☎ 01 56 88 77 77 FAX 01 56 88 76 16 BIC : CMCIFRPP



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE TRANSATLANTIQUE 26 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT 75008 PARIS
déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

M Nicolas URBAIN, gérant de la société AA 2025, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 15 RUE DE FRANQUEVILLE 75116 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	15 RUE DE FRANQUEVILLE 75116 PARIS
Nombre de parts	5000
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Pascal JOUBIN
Directeur

JST06

1.

Banque Transatlantique
26 avenue Franklin D. Roosevelt
75372 PARIS Cedex 08
Tél. 01 56 88 77 77

BANQUE TRANSATLANTIQUE

26 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT 75008 PARIS
☎ 01 56 88 77 77 FAX 01 56 88 76 16 BIC : CMCIFRPP

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE TRANSATLANTIQUE 26 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT 75008 PARIS
déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

M Nicolas URBAIN, gérant de la société AA 2025, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 15 RUE DE FRANQUEVILLE 75116 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	15 RUE DE FRANQUEVILLE 75116 PARIS
Nombre de parts	5000
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Pascal JOUBIN
Directeur

JST06



BANQUE TRANSATLANTIQUE

26 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT 75008 PARIS
☎ 01 56 88 77 77 FAX 01 56 88 76 16 BIC : CMCIFRPP

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE TRANSATLANTIQUE 26 AVENUE FRANKLIN DELANO ROOSEVELT 75008 PARIS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

M Nicolas URBAIN, gérant de la société AA 2025 , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 15 RUE DE FRANQUEVILLE 75116 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	15 RUE DE FRANQUEVILLE 75116 PARIS
Nombre de parts	5000
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 janvier 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Pascal JOUBIN
Directeur

JST06



